

**MOTO-CROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2024 CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE 12cc –  
250/450cc- 85cc - VETERANS – FEMININES HAUTS DE FRANCE -TROPHEE OPEN**

**CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps**

**ARTICLE 37 : SONT ADMIS :**

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NJ3 ayant 13 ans révolus
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 40 ou 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié) s'il y a plus de 40 pilotes les non qualifiés pourront participer au championnat Open B si places disponibles,
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible

**NE SONT PAS ADMIS :**

- Les pilotes du Challenge Promotion Open sauf les 5 Premiers du classement Provisoire (toutes cylindrées confondues), après la 1<sup>ère</sup> épreuve.
- Les licences à la journée
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

**ARTICLE 38 : PRIX :**

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Junior sera fait en fin d'année

**LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE ET JUNIORS SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE**

**CHAMPIONNAT OPEN  
250 2T / 4T / 450 4T**

**ARTICLE 39 : SONT ADMIS :**

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 5 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1<sup>ère</sup> épreuve (toutes cylindrées confondues).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis 40 en 250 et 40 en 450 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié)
- Les pilotes hors Ligue en nombre limité (3) si place disponible
- Les motos électriques pourront être acceptées hors championnat, sans points ni primes, avec uniquement un classement à la journée.

**NE SONT PAS ADMIS :**

- Les pilotes du Challenge Promotion Open (toutes cylindrées confondues),
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

**ARTICLE 40 : PRIX :**

1er : 120 2<sup>ème</sup> : 110 3<sup>ème</sup> : 100 4<sup>ème</sup> : 80 5<sup>ème</sup> : 70 6<sup>ème</sup> : 60 7<sup>ème</sup> : 50 8<sup>ème</sup> : 40 9<sup>ème</sup> : 30 10<sup>ème</sup> : 20  
11<sup>ème</sup> : 20 12<sup>ème</sup> : 20 13<sup>ème</sup> : 10 14<sup>ème</sup> : 10 15<sup>ème</sup> : 10 :

TOTAL 750 euros X 2 manches = 1500 euros

TOTAL pour les Championnats : 2060 euros,

**LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE DE CHAQUE CATEGORIE SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE**

## VETERANS - FEMININES

- **La catégorie Vétéran comporte deux classements :**
- Vétéran Argent de 40 à 49 ans
- Vétéran Or plus de 50 ans
- Catégorie Féminines : pilotes de la ligue des Hauts de France.

### **ARTICLE 41 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE :**

#### CHAMPIONNAT PRESTIGE OPEN 250/450 :

- ⇒ Un entraînement libre + chronos de 30 minutes (10' libre + 20' chrono) en deux séries équilibrées cylindrées 25cc et 45cc confondues
- ⇒ A l'issue des chronos les 20 premiers de chaque série seront qualifiés en championnat Prestige, les suivants en championnat open B
- ⇒ Pour le championnat Prestige deux manches de 20'+1T,
- ⇒ Un classement scratch sans distinction de cylindrée sera établi et pris en compte pour l'attribution des primes d'arrivée.
- ⇒ Un classement de la journée par catégorie aura lieu et il sera pris en compte pour le classement cumulé.

**Moto électrique, un classement spécifique sera fait si plus de 5 machines**

- ⇒ Pour le championnat Open B deux manches de 20'+1T, un classement scratch de la journée sera établi et pris en compte pour le classement cumulé.

#### CHAMPIONNAT 125 :

- ⇒ Un entraînement libre + chronos de 30 minutes (10' libre + 20' chrono) - Deux manches de 20'+1T,

#### VETERANS / FEMININES :

- ⇒ Un entraînement libre + chronos de 25 minutes (10' libre + 15' chrono) - Deux manches de 15'+1T  
Un classement séparé sera effectué par manche et journée,

### **ARTICLE 42 : Pilotes participants à un Championnat de France ou d'Europe moto cross solo quel que soit la catégorie le jour d'un Championnat de Hauts de France :**

Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de la ligue

#### **Conditions :**

- ❖ Participer aux épreuves d'un championnat de ligue
- ❖ Participer au minimum à 75% des épreuves arrondi au chiffre supérieur.
- ❖ Avoir été classé dans deux manches du championnat de France ou d'Europe (avoir marqué un point minimum). Si le pilote n'a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux

### **ARTICLE 43 : CLASSEMENT :**

- ⊖ Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 125/Prestige Open/Cht Open B/Vétéran Féminines,
- ⊖ Les 3 premiers pilotes Championnat 125cc/Prestige 250/450 (classement séparé) / Cht Open B/Vétéran/Féminines seront récompensés en fin de journée.

**LES PILOTES DES HAUTS DE FRANCE SONT PAYES PAR RAPPORT A LEUR PLACE REELLE AU Cht des HDF,**

**Les pilotes extérieurs ne bénéficient pas des primes d'arrivée, ni au classement à l'année du Championnat.**

## CHAMPIONNAT 85 CC

### ARTICLE 29 : SONT ADMIS :

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu à la date de l'épreuve, le CASM est obligatoire.
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolus à 12 ans maximum à la date de la première épreuve
- 85cc Cadets à partir de 13 ans révolu à 15 ans maximum à la date de la première épreuve ; La **limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**,
- Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

**NE SONT PAS ADMIS :** Les autres licenciés (**licences à la journée**)

### ARTICLE 30 : ENGAGEMENT :

- ENGAGEMENT A L'ANNEE **41 €** : dont 30€ club +4€ de location transpondeur + 7€ paiement gestion des officiels - à faire sur le site engage sport
- ENGAGEMENT A L'EPREUVE **51 €** : dont 37€ club +4€ de location transpondeur + 10€ paiement gestion des officiels - à faire sur le site engage sport

### ARTICLE 31 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

Une séance d'essais libres et chronos de 25 mn (10' + 15') - 2 manches de 15' + 1T

Un classement par catégorie (minimes/cadets) sera établi par manche et par journée,

**ARTICLE 32 : PRIX :** Coupes et/ou lots jusqu'au 3 -ème de chaque catégorie Minimes, Cadet.

**ARTICLE 33 :** L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

**ARTICLE 34 :** Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

**ARTICLE 35 : Report de la moyenne des points obtenus aux épreuves de ligue si concurrence de date avec un Chpt de France ou d'Europe motocross solo quelle que soit la catégorie**

### **Conditions :**

- ❖ Avoir été classé à l'épreuve du championnat de France ou d'Europe,
- ❖ Si le pilote a été classé que dans une seule manche la moyenne des points reportés sera divisée par deux.
- ❖ Participer aux épreuves d'un championnat de la ligue
- ❖ Participation au minimum à 75 % des épreuves (arrondi au chiffre supérieur)

**ARTICLE 36 :** En cours de saison, les **10 premiers** du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps s'il n'y a pas de Chpt 85cc le même jour et **s'ils ont 13 ans révolus. (Licence NJ3C)**

---

## TROPHEE OPEN

### **ARTICLE 37 : PILOTES ADMIS :**

- Les licenciés de la Ligue des Hauts de France
- Les licenciés NCO /NJ3 sur autorisation de la Commission de Moto Cross
- Pour la catégorie Trophée OPEN les pilotes ayant marqué des points en championnat au cours des **2** dernières années ne sont pas admis sauf avis favorable de la commission de moto-cross,

### **Déroulement de la journée :**

Une séance d'essais libres et chronos de 25 mn (10' + 15') - 2 manches de 15' + 1T

Classement open par manche et journée et classement cumulé.

Les trois premiers du classement journée, toutes cylindrées confondues seront récompensés

### **Classement cumulé**

**En fin d'année les 3 premiers pilotes classés devront s'inscrire en championnat.**